

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
 SAUMUR:
 Un an... 30 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 9
 Poste:
 Un an... 35 fr.
 Six mois... 20
 Trois mois... 10

On s'abonne:
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33;
 EWIG, r. Amboise-Richel., 9;
 BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

INSERIONS.
 Annonces, la ligne... 20 c.
 Réclames... 30
 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions...
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:
 A PARIS,
 chez M. HAYAS-LAPLÈRE & Co,
 Place de la Bourse, 8.

SAUMUR, 24 Septembre 1881.

Bulletin politique.

Après la comédie du général Farre qui a déchiré le lendemain un ordre qu'il avait donné la veille, voici la scène qui recommence avec un autre premier rôle. Cette fois c'est le ministre des finances qui donne sa démission.

Cet honorable comptable avait lu dans les journaux conservateurs des articles de la loi constitutionnelle ainsi conçus:

- Art. 4. — Dans le cas de prorogation, des crédits supplémentaires et extraordinaires pourront être ouverts provisoirement par des décrets rendus en conseil d'Etat.
- Art. 5. — Pourront seuls donner lieu à ouverture de crédits supplémentaires les services votés dont la nomenclature sera annexée chaque année à la loi de finances.
- Art. 6. — Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement et individuellement de leurs actes personnels.

Diab! s'est dit M. Magnin, c'est moi qui signe les bons à payer, et ces bons n'ont pas été préalablement visés par les Chambres, je suis donc individuellement responsable des millions dépensés en Tunisie sans l'autorisation du Parlement. Cela devient compromettant.

Les Chambres ont voté en deux fois 26 millions pour les affaires d'Algérie et de Tunis; or M. Magnin, après avoir épuisé tous les procédés de trésorerie, tous les moyens de virement si souvent blâmés par les républicains, avoue qu'il a été dépensé en Tunisie 64 millions. Sur ces 64 millions, 26 ont été légalement perçus, et 38 illégalement. M. Magnin est responsable de ces 38 millions, il lui vient des scrupules.

C'est bien tard. Pourquoi recule-t-il devant un 39 million? Un de plus ou un de moins, cela ne fait pas grand chose à l'affaire; il n'est pas plus permis à un caissier de détourner 38 millions que d'en détourner 39. M. Magnin ne rendra ni une somme ni l'autre. Cependant il a peur, et l'autre jour lui aussi disait au conseil des ministres: J'en ai assez, je m'en vais.

Encore une fois, les ministres ont répondu: Non pas! Ce n'est pas au moment de payer que le caissier disparaît. Ensemble nous nous sommes assis à la table du banquet, vous ne partirez pas, vous, caissier, au moment de solder la note.

M. Magnin est resté, et il a autorisé la dépense du 65 million, et de plusieurs autres. De même le général Farre qui, vendredi, déclarait nécessaire le maintien de la classe 1876, ordonnait le lendemain de la renvoyer. Explique qui pourra ces contradictions.

Si vendredi le maintien de la classe était nécessaire, il ne l'était pas moins le samedi. S'il est malhonnête de prendre illégalement des millions non cotés le mardi matin, cela est tout aussi malhonnête le mardi soir.

Comment les ministres de la République s'accrochent-ils avec leur conscience? Ce soin, grâce à Dieu, ne nous regarde point. Nous constatons simplement que M. Magnin étouffe la voix de sa conscience, que le général Farre sacrifie les intérêts de l'armée et de la France. Eux-mêmes ont le sentiment de l'indignité de leur conduite et veulent se retirer. Mais les complices avec qui ils ont fait le mauvais coup ne l'entendent pas ainsi: ils les forcent à rester, ils les contraignent à renouveler leur faute, plutôt que de les lâcher.

Tout ce que les ministres démissionnaires ont pu obtenir de leurs collègues, c'est de faire mettre en discussion la prompte convocation des Chambres. M. Magnin, dit la *Vérité*, a consenti à suspendre sa détermination jusqu'au retour de M. Ferry de Mont-sous-Vaudrey. Mais il a insisté et le conseil entier l'a appuyé pour que M. Jules Ferry engageât le Président de la Républi-

que à rentrer à Paris avant le 25 courant. » M. Ferry ne paraît pas pressé de convoquer les Chambres, car une note du *National* nous apprend mercredi qu'il partirait seulement vers la fin de cette semaine pour Mont-sous-Vaudrey.

Que décidera M. Jules Grévy?

Mise en accusation du ministère.

Réunion des députés de l'extrême gauche, rue de Rivoli, 204, le 23 septembre.

C'est à trois heures, hier vendredi, que la réunion provoquée par M. le député Delattre a eu lieu chez M. Louis Blanc.

Quatre-vingts députés de l'extrême gauche, ou considérés comme tels, avaient été convoqués.

Tous ceux qui se trouvaient à Paris, c'est-à-dire trente-neuf, avaient répondu à la convocation.

A l'ouverture de la séance, le fauteuil de la présidence est occupé par M. Louis Blanc qui, en expliquant l'objet de la convocation exigée par la situation critique faite à la France par le gouvernement, félicite M. Delattre de sa généreuse et patriotique initiative.

M. Louis Blanc ayant, immédiatement après cette allocution, accordé la parole à M. Delattre, ce dernier annonce que, puis-que les questeurs de la Chambre et le président, se retranchant derrière un faux fuyant opportuniste, ont refusé d'ouvrir à la réunion la salle des conférences du Palais-Bourbon, ce qui nous aurait donné, dit l'orateur, une autorité plus grande, il va donner lecture d'une proposition que l'extrême gauche doit déposer sur le bureau de la Chambre le jour même de sa rentrée.

Cette proposition a pour base la mise en accusation du cabinet Jules Ferry, mais principalement de M. Barthélemy Saint-Hilaire et du général Farre.

Cette mise en accusation porte sur ce que M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait, à l'occasion de l'insurrection africaine et tunisienne, compromis les intérêts et la dignité

de la France, en se laissant induire en erreur par les agissements de certains de ses agents, M. Roustan entre autres;

Que le général Farre, par son incapacité, a compromis l'existence et la dignité du corps expéditionnaire, et engagé la France dans des dépenses folles que la Constitution et les règles les plus élémentaires du budget lui interdisaient.

Contre M. Barthélemy Saint-Hilaire, il y a un autre grief des plus piquants: c'est celui d'avoir manqué à sa propre dignité de ministre et à tous les précédents diplomatiques en ayant avec la femme du correspondant du *Daily News*, M^{me} Crower, un entretien révélateur sur nos projets en Tunisie, entretien qui a été porté par son mari, dans le *Daily News*, à la connaissance du monde entier.

La proposition de mise en accusation vise incidemment M. de Choiseul qui, par ses agissements diplomatiques et électoraux, a manqué à toutes les règles du devoir diplomatique.

Cette proposition se termine par une demande subsidiaire: c'est que le parlement doit, s'il refuse la mise en accusation des ministres Barthélemy Saint-Hilaire et Farre et du sous-secrétaire d'Etat de Choiseul, ordonner une enquête qui sera faite par 12 membres du parlement qui se constitueraient, au sortir même de la séance, en comité de salut public ayant comme mission de rechercher les buts financiers de l'expédition de Tunis, les fautes d'incapacité morale et matérielle du général Farre, les engagements financiers frustratoires de ce dernier, les imprudences diplomatiques de M. Barthélemy Saint-Hilaire, enfin la complicité de tous les ministres qui ont permis à leurs collègues de la guerre et des affaires étrangères, guidés par M. Roustan, d'engager la France dans une guerre aussi désastreuse.

Chronique générale.

L'armée ne voit pas sans frémir un de

50 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE. (Suite.)

Elle en sortit un papier qu'elle déplia. Aux yeux de Corentin apparut un dessin grossier, témoignait d'une ignorance absolue de toutes les règles de proportion. Miguella n'avait pas voulu copier exactement le dessin qui, désormais, était la seule trace laissée par la statue de Bavière. L'identité aurait trop formellement désigné l'auteur de cette reproduction. Tandis que l'étude faite jadis par le général représentait la statue de trois quarts, Miguella avait cherché à la ressusciter de face. De cette hardiesse jointe à une inexpérience totale, il était résulté une figure informe, mais parfaitement suffisante pour désigner l'objet disparu. Rien n'avait été oublié, ni le globe symbolique, ni le livre, ni la voile retombant sur le front que ses plis semblaient défendre contre toute pensée profane. Les grandes lignes des vêtements étaient même rappelées assez exactement.

Maitre Le Tianec prit le dessin, le posa sur son bureau et le regarda longuement. Tenait-il vrai-

ment à l'examiner? ou, plutôt, ne craignait-il pas que les lignes qu'il sentait s'allumer malgré lui dans ses yeux ne fussent remarquées par l'étranger? Selon l'habitude qu'elle observait dès qu'elle croyait son avocat plongé dans des réflexions, Zélie gardait le silence.

Enfin, Corentin reprit:

— Vous aviez raison, madame, M^{lle} de la Jous-selière est une femme très-intelligente.

— Je vous le disais bien. La pauvre enfant a fait de son mieux. Mais, vous le voyez, monsieur, nous en sommes réduites à ce que l'on peut appeler la ressource du désespoir.

— Dans quel pays, madame, complexez-vous commencer vos perquisitions?

— Celui-ci, très-évidemment. Je vais interroger tous les brocanteurs de cette ville. Ensuite je partirai pour Paris. C'est là, vous le savez, le centre où tout converge.

— Madame, reprit maître Le Tianec, vous devriez me laisser ce dessin. Je le placerais près des papiers que vous m'avez déjà confiés. Il est bon de tout prévoir, et, ajouta-t-il amèrement, on peut ranger ce dessin parmi les choses qu'on nomme des pièces à conviction.

— Mais, monsieur, dit Zélie, pour moi-même....

— Je vais vous en donner un double.

lorsqu'il fut rendu dans une petite pièce dont l'entrée était dissimulée sous une vieille tapisserie flamande. Dans cet appartement, formant une sorte de retraite, se trouvaient déposés les objets que M. Le Tianec n'avait pas jugés dignes de figurer parmi les collections, les livres dont il n'avait que rarement, les dossiers qui, hors de service, pouvaient cependant être encore consultés, toutes ces choses qui sont des réserves, parfois même des débris et, cependant, ne doivent pas disparaître.

— Ceci vous suffira, dit-il.

Puis, faisant jouer le ressort qui ouvrait le tiroir à secret, il serra le dessin de Miguella.

— Dans combien de temps pensez-vous quitter Angers, madame? demanda-t-il.

— Je ne puis trop le savoir. Il faudra bien que je revienne ma nièce, que je lui laisse mes instructions. Puis, le temps de visiter les magasins.... Je ne partirai certainement pas avant dix ou douze jours. A ce moment, si vous le voulez bien, j'aurai l'avantage de vous revoir, monsieur.

— Oui, madame, ce sera nécessaire.

Elle se leva et sortit, accompagnée par le jeune homme qui ne manquait jamais à ce devoir de politesse dans lequel se renfermaient peut-être certaines sécurités.

A peine Corentin eut-il fermé derrière elle la porte de la rue qu'il s'élança vers la maison.

En trois bonds il franchit l'escalier, tourna sur un palier, monta encore quelques marches, traversa toutes les galeries et ne s'arrêta que

quelques chers souvenirs étaient venus s'y mêler afin de se préserver des regards indifférents.

Une table, deux étagères, une armoire vitrée avaient reçu tous ces réfugiés. Et, sur le sommet de l'armoire, se dressait la statue allemande, élégante et noble comme un lis. A ses pieds, une douloureuse pensée avait placé un bouquet d'éternelles depuis longtemps déjà pâlies et desséchées.

D'un revers de main, M. Le Tianec débarrassa la table des objets qui l'encombraient, la poussa contre la vitrine, s'en fit un degré et saisit la statue qu'il descendit.

Il se sentait trembler. Qu'allait-il lire sur ce visage séculaire?

Une épaisse couche de poussière s'étendait sur le bois. Quatre ans s'étaient écoulés depuis que la Philosophie occupait cette place.

Un soir, le baron était sorti, M^{me} Le Huédec

ses membres les plus élevés se prêter complaisamment à la honte de tous les soufflets. L'Avenir militaire s'étonne que M. le général Farre ait si docilement subi les ordres, les contre-ordres, tous les caprices de la flottante incapacité qui caractérise le cabinet français; il adresse au ministre ces fléres paroles, châtiement bien mérité de son invraisemblable conduite :

« Vous saviez bien que ce portefeuille, pour la possession duquel vous vous êtes tant aplâti, va d'ici peu vous être enlevé; mais, pour le conserver quelques jours de plus, vous avez mieux aimé commettre un acte qui sera toujours pour vous une tache, que de sortir du ministère la tête haute, en refusant de mettre votre nom au bas d'un ordre prescrivant des mesures que votre conscience de militaire réprochait. Une pareille attitude eût fait oublier bien des fautes et eût diminué de beaucoup votre part dans la responsabilité encourue par tout le ministère, auquel le pays va demander bientôt un compte sévère.

« Ce jour-là, vous sortirez du ministère, non pas par la démission, mais par l'expulsion, et c'est vous qui aurez choisi cette porte. »

On lit dans la *Petite Gironde*, journal opportuniste, cette explication ingénieuse des déclarations faites par les préfets de M. Constans :

« Quand les préfets démentaient que la France fût menacée d'une guerre, ils parlaient d'une guerre européenne et ne faisaient nulle allusion aux combats de Tunisie ou d'Oran.

« Le pays, conclut-elle hardiment, n'a donc pas été trompé quand les préfets ont démenti les bruits de guerre, parce qu'il savait très-bien que c'était d'une guerre en Europe qu'ils voulaient parler. »

Et voilà pourtant le parti qui accuse ses adversaires d'hypocrisie !

Le *Temps*, organe ministériel, publie la note suivante :

« Nous apprenons que des hommes de la classe 1876, appartenant à des régiments qui envoient des détachements en Afrique, ont demandé à partir volontairement.

« Le ministre de la guerre a prescrit de les autoriser. »

Une proposition sera faite aux Chambres pour la réédification du palais de la Cour des comptes, incendié pendant la Commune. Le gouvernement voudrait y rétablir le conseil d'Etat et la Cour des comptes pour disposer du Palais-Royal qui serait affecté à un musée spécial.

Depuis quelques jours, certains députés radicaux affichent une nouvelle mode conventionnelle. Ils se promènent sur le boulevard avec un chapeau dit girondin orné d'une cocarde.

souffrante. Corentin se trouvait seul avec M. Le Huédec dans le cabinet de celui-ci. L'avocat général plaisantait dédaigneusement le jeune homme sur ses enthousiasmes rétrospectifs. La conversation tomba sur la statue.

— Elle a été mise chez moi pour faire une place vide ailleurs, disait en riant M. Le Huédec.

— Quelle barbarie ! s'écriait Corentin.

— Tu auras beau t'indigner, c'est chose certaine, nous ne sommes pas assez gothiques pour la bien apprécier. Prends-la, toi, son chevalier, dédommage-la de notre indifférence. Elle est bien à moi, sois tranquille, il y a longtemps que, sur elle, mon beau-père m'a cédé tous ses droits. Je te la ferai remettre demain matin.

Corentin, ravi, avait voulu l'emporter dès le soir même.

Dans la nuit suivante, M. Le Huédec était frappé; deux jours après, il n'existait plus. Au milieu de la stupeur et de la désolation premières, la statue fut oubliée.

Lorsque, un peu plus tard, Corentin retrouva ce dernier témoignage d'une chère affection, il lui donna une place à part, il l'orna des fleurs du souvenir, mais il ne put en parler ni au baron ni à la jeune veuve qui, pendant quelque temps, restèrent éloignés.

Ensuite, la vie reprit son cours. Le jeune homme projeta vingt fois d'apprendre à ses amis que la

La *Riforma*, organe de M. Crispi, confirme l'abdication du prince Napoléon en faveur de son fils Victor, et en présage pour la France un avenir souhaitable.

UNE RIXE A BORDEAUX.

Une rixe des plus graves a eu lieu mardi soir, place Méridack, quartier mal famé de Bordeaux, et une forte bande, composée de 40 à 50 soldats, dirigée par un ex-sous-officier dégradé, a tenté l'assaut du café Raymond, le sabre au poing, en hurlant la *Marseillaise*.

Devant la sommation du commissaire de police, ils ont fini par se retirer sans se disperser.

Sept d'entre eux pourtant ont été arrêtés et remis à l'autorité militaire.

Deux individus qui prêtaient main-forte à la police ont reçu des coups de sabre; l'un d'eux a été blessé grièvement.

NOS TROUPES EN TUNISIE

Le gouvernement fait publier par ses officiers l'énumération suivante des troupes envoyées en Afrique :

TUNISIE. — Officiers : 957. — Troupes : 32,474. — Chevaux et mulets : 5,303.

ALGERIE. — Officiers : 443. — Troupes : 44,479. — Chevaux et mulets : 3,034.

Au total : 4,370 officiers, 46,653 soldats, 8,346 chevaux et mulets.

Or, le *Petit Marseillais*, placé à la source, publie un relevé des départs qui ne concorde nullement avec les chiffres donnés par le gouvernement.

Son total s'élève à :

Officiers : 4,288. — Troupes : 70,680. — Chevaux et mulets : 8,475.

Ainsi, cette feuille signale le départ de 34,027 hommes en plus que ne l'avoue le ministère.

Il faut sans doute remarquer que des troupes envoyées au printemps sont revenues : mais la statistique du *Petit Marseillais* s'arrête au 7 septembre, et, depuis lors, de nombreuses troupes ont été expédiées par Marseille et par Toulon.

Voici l'état des troupes parties de Toulon, soit par paquebots de la Compagnie transatlantique, soit par transports de l'Etat :

« Avril : Officiers, 203; sous-officiers et soldats, 8,466; chevaux et mulets, 4,284; voitures, 48; dix navires ont été affectés à cette translation.

« Mai : 4 navires, 98 officiers, 2,504 hommes, 2,154 chevaux ou mulets, 78 voitures.

« Juin : zéro.

« Juillet : 3 navires, 448 officiers, 4,449 hommes, sous-officiers, caporaux et soldats; 354 chevaux, 5 voitures.

« Août : 80 officiers, 2,779 hommes, 167 chevaux ou mulets, 3 navires.

« Septembre : 6 navires, 194 officiers,

638 hommes, 556 chevaux, 9 voitures; ajoutons 7 officiers généraux, 42 officiers d'état-major ou d'artillerie, 3 aumôniers et un matériel de guerre considérable.

Il résulte du tableau ci-dessus que, par le port de Toulon, sont partis 719 officiers supérieurs ou subalternes; 24,282 sous-officiers et soldats; 3,208 chevaux ou mulets et 437 voitures sur 26 navires.

Jointes aux 469 officiers supérieurs ou subalternes, aux 36,398 sous-officiers ou soldats et aux 4,667 bêtes de somme parties de Marseille jusqu'au 7 septembre, cela fait un total général de 4,288 officiers non généraux, 70,680 hommes, sous-officiers, caporaux et soldats, 8,475 chevaux ou mulets.

Un nouveau détail à propos des envois de Marseille : le nombre des paquebots employés a été, en avril, de 30; en mai, de 49; en juin et en juillet, de 25; en août, de 12; en septembre, jusqu'au 7, de 4.

Depuis, Toulon a expédié de nombreuses troupes.

Ces chiffres sont officiels, c'est-à-dire plutôt amoindris que chargés.

Le ministère ne commet pas seulement de monstrueuses erreurs d'arithmétique; mais il porte des lunettes bien trompeuses, quand il voit nos soldats traités « comme jamais troupes en campagne ne l'ont été ». Voici, en effet, les renseignements que fournit l'*Avenir militaire* sur les bataillons qui occupent Gabès :

Ils campent dans des gourbis faits avec des bottes d'alfa, à l'embouchure et sur la rive droite de l'Oued-Gabès, rivière d'où s'exhalent des émanations putrides qui ont commencé à engendrer des fièvres pernicieuses.

Pas de moyens de transport, douze mulets seulement par bataillon. Encore un bataillon n'en a-t-il pas, ce qui le condamne à l'inaction.

L'état sanitaire est peu satisfaisant. Pas d'ambulance, pas de médecin autre qu'un jeune aide-major, chef d'ambulance, qui n'a ni l'expérience, ni les moyens d'action nécessaires.

De sorte que si la fièvre typhoïde, les fièvres pernicieuses ou la dysenterie qui règnent, prenaient, par malheur, un caractère épidémique, on risquerait de se trouver désarmé contre le fléau.

En trois jours, on a perdu 48 hommes. Le deuxième accès les emporte généralement.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

A Marseille, les 64^e et 444^e de ligne ont reçu l'ordre de fournir chacun un bataillon pour la brigade de renfort.

Le 13^e bataillon de chasseurs à pied sera embarqué demain dimanche. Il sera renforcé par des détachements pris dans les 7^e et 24^e bataillons de la même arme.

Dans le train des équipages militaires, il ne reste plus guère aux dépôts que les cadres, encore ceux-ci ne sont-ils pas au complet.

s'écrie-t-il. Viens, misérable aventurière, viens maintenant regarder ce bois qui, dis-tu, renferme ton trésor. Je te le ferai voir, je te le ferai palper, et puis j'irai le jeter sur les genoux de ta complice, mille fois encore plus cruelle que toi !

Il descend dans son cabinet, place sur le bord de son bureau les débris de la statue et, quand sa main cesse un peu de trembler, il écrit :

« Madame, »
« Il vous devient inutile de continuer vos recherches. Votre avocat veut vous parler demain. »

Il ferme ce billet; mais, comme il ne sait pas si, dans l'auberge du Soleil-d'Argent, la discrétion de tous est chose bien assurée, il juge plus prudent de placer l'avis sous la protection d'un cachet.

Il allume une bougie, la pose sur le bureau et en approche un bâton de cire. Pendant que, sur la lettre, il appuie le cachet, ses regards continuent à se reposer avec délice sur les bois morcelés.

Tout à coup, chose étrange ! à la lueur du flambeau, voici qu'une ligne brillante semble se dessiner sous la planchette où posent les pieds de la statue et le bord inférieur des vêtements.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

A l'Ecole militaire, ce sont des chasseurs à pied appartenant aux 47^e et 25^e bataillons placés en subsistance dans l'escadron du train, qui font le service des cavaliers partis en Tunisie et en Algérie. (Ensuite.)

UN CONSEIL DES MINISTRES.

(Tous les ministres parlent ensemble, avec une vive animation. Seul M. le général Farre n'est pas arrivé. Tout à coup la porte s'ouvre, et le général entre, à cheval sur son sabre et galopant.)

M. JULES FERRY. — Messieurs, voici M. le ministre de la guerre. Nous allons enfin discuter utilement... Général, vous savez ce qui se passe.

LE GENERAL, continuant à galoper. — Un dernier tour... rien qu'un dernier tour, et je suis à vous. Hop ! hop !

M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE, avec émotion. — Oh ! ces militaires ! Toujours à cheval ! Mon pauvre ami les enviait à cause de cette particularité.

M. CAZOT. — Qui ça, votre pauvre ami ?

M. B. S.-H., froissé. — M. Thiers. Voilà plus de dix fois que vous me le faites répéter.

M. CAZOT. — Veuillez m'excuser : vous parlez toujours des choses si oubliées !

M. FARRE, s'asseyant, son sabre entre ses jambes. — Allons, mille cartouches, je suis tout à vous, maintenant que ma promenade militaire est terminée, non d'une contrecarpe ! Parlez, l'homme aux favoris, de quoi s'agit-il ?

M. J. FERRY. — Je vous ai déjà prié de m'éviter ces familiarités soldatesques. En fait de favori, vous n'avez, ce me semble, rien à reprocher à personne.

M. FARRE. — Comment ça, vingt-cinq mille boulingrins, comment ça ?

M. J. FERRY. — Quand on est le favori de M. Gambetta, on garde le silence sur ceux des autres. Ceux-ci du moins sont inoffensifs.

M. FARRE. — Je pourrais éclater : je préfère me contenir. L'histoire me regarde : fixe, alignements. Je ne vous comprends pas, monsieur le président du conseil.

M. J. FERRY. — Vous ne lisez donc pas les journaux ? Vous ignorez l'effet de votre circulaire ?

M. FARRE. — Ma circulaire ! Un chef-d'œuvre de stratégie, je m'en vante. Les Arabes sont f... lambés.

M. J. FERRY. — Vous maintenez sous les drapeaux, vous envoyez en Tunisie la classe 1876, qui devait être libérée à la fin de ce mois-ci.

M. FARRE. — Ah ! celle-là est bien bonne, par exemple.

M. J. FERRY. — Il se peut que la classe 1876 soit bonne, mais ce n'est pas une raison...

M. FARRE. — Farceur ! va ! C'est votre observation que je trouve bonne. Ah ça ! voyons, sérieusement, c'est vous qui me rapprochez de maintenir la classe 1876 ?

M. J. FERRY. — Vous ne savez donc pas que vous avez soulevé contre nous une tempête d'imprécations ?

M. FARRE. — Je l'ignorais. Je suis si occupé ! Mais ça m'étonne. Vous n'avez donc pas joué des curés ?

M. J. FERRY. — Vous dites ?

M. FARRE. — Je dis : vous n'avez donc pas préparé quelque petite expédition contre la religion, les religieuses, les prêtres ? Quelque chose qui absorbe l'attention ?

M. CAZOT. — Si ! Il y a le projet contre les biens des congrégations. M. Gambetta a fait dresser un plan, qu'on a répandu partout.

M. FARRE. — Eh bien ! alors ?

M. J. FERRY. — Eh bien ! ça ne suffit pas. On crie tout de même.

M. FARRE. — Qui est-ce qui se permet de crier, nom d'une barbe ? Où est-il ? que je le transperce !

M. J. FERRY. — Qui ? Les familles de la classe 1876, parbleu !

M. FARRE. — Comment ! On leur promet les biens des congrégations, et ça ne leur suffit pas encore ?

M. J. FERRY. — C'est extraordinaire, je suis de votre avis, mais c'est comme ça. Ces gens-là prétendent qu'on leur a promis aussi la paix, et que c'est une manière bizarre de la leur donner que d'envoyer leurs enfants en Tunisie, mourir comme des mouches.

M. FARRE. — Il fallait bien la leur promettre, la paix, pour qu'ils votent !

M. B. S.-H. — Votassent, s'il vous plaît, général, votassent ! Mon pauvre ami ne

manquait jamais un imparfait du subjonctif.
M. CAZOT. — Qui ça, votre pauvre ami ?
M. B. S. H. — Monsieur Thiers... Vous ne retenez donc jamais ce nom ?
M. CAZOT. — Excusez-moi : c'est déjà si loin de nous !
M. FARRE. — Si votasse vous plait, mettons votasse ; eh bien ! je le répète, on n'aurait pas votassé, si on n'avait pas promis la paix : un enfant comprendrait ça, nom d'un canon ! On l'a promise avant ; on la dépromet après. C'est l'école des peuples. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui ai promis, c'est vous.

Tous, indignés. — Nous ?
M. FARRE. — Oui, vous.
M. J. FERRY. — Vous osez nous rendre solidaires de vos dévues ?
M. FARRE. — Avez-vous promis la paix, oui ou non ?
M. J. FERRY. — Avez-vous rédigé la circulaire qui maintient la classe 1876 sous les drapeaux, oui ou non ?
M. FARRE. — Répondez d'abord à ma question.
M. J. FERRY. — Répondez d'abord à la mienne.

M. FARRE. — Je m'emporte ; mais je sais me contenir. Me voilà contenu. Messieurs, tout ceci est une simple plaisanterie, n'est-ce pas ? Ce n'est pas sérieux : vous ne voulez pas me rendre seul responsable des mesures que vous avez dirigées, ordonnées ?
M. J. FERRY. — Avec un sourire gracieux. — C'est ce qui vous trompe, vous êtes ministre de la guerre ; il s'agit d'un acte du ministre de la guerre. La voix publique condamne cet acte. Arrangez-vous avec la voix publique.

M. FARRE. — Mais c'est vous qui avez promis la paix, ce n'est pas moi.

M. J. FERRY. — C'est vous qui retenez la classe 1876.

M. FARRE. — Avec quoi voulez-vous faire la guerre, si vous ne gardez pas les soldats ?

M. B. S. H. étonné. — La guerre ? Il y a donc la guerre ?

M. CAZOT, avec bonté. — Mais non, mais non : le général exagère. Il n'y a pas de guerre.

M. CONSTANS. — Pas l'ombre de guerre.

M. SADI-CARNOT. — Pas l'ombre !

M. TIRARD. — Pas ça ! (Il fait claquer l'ongle de son pouce.)

M. J. FERRY. — Et voilà justement pourquoi le général a eu tort de retenir la classe 1876.

M. B. S. H. — En effet, général, puisqu'il n'y a pas de guerre, vous avez eu tort.

M. CAZOT. — Le plus grand tort.

M. FARRE. — Mille sabretaches ! vous osez me soutenir, à moi !

M. CONSTANS. — Non, général, non, vrai, on ne peut pas vous défendre dans cette affaire-là !

M. SADI-CARNOT. — C'est impossible.

M. TIRARD. — Vous êtes impardonnable.

M. FARRE. — Quarante-cinq mille millions de calibres ! C'est trop fort, je vais...

Tous. — Non, non, vous avez eu tort, vous avez eu tort.

M. FARRE, se levant. — Messieurs, raisonnons...

Tous. — Votre démission ! votre démission !

M. FARRE, poussant un cri désespéré. — Jamais ! (Il saisit vivement son portefeuille et s'enfuit.)

SCÈNE II

LES MEMES, moins M. FARRE.

M. JULES FERRY, d'une voix grave, et désignant la porte par laquelle le général a disparu. — Messieurs, méditons tous ce grand exemple, et disons-nous, comme dans la légende célèbre : Voilà comme nous serons dimanche prochain ! (Gazette de France.)

Etranger

Madrid, 22 septembre 1881.

Le roi Alphonse XII et M. Sagasta ont conféré longuement au sujet du voyage du jeune souverain en Europe. Le premier ministre voudrait que l'arrivée du roi à Vienne coïncidât avec l'entrée de l'Empereur d'Autriche et du Czar, auquel Alphonse XII viendrait donner des assurances de sympathie et d'amitié. M. Sagasta accompagnerait Sa Majesté, et le maréchal Concha serait chargé du maintien de l'ordre.

Berlin, 22 septembre 1881.

M. de Bismark compte bien recevoir des catholiques allemands une adresse de remerciements, mais cette adresse se fait longtemps attendre. Il y a dans le parti catholique un grand nombre de personnages puissants qui croient que cette démarche est très-inutile et qu'en tous cas elle peut être remise jusqu'au lendemain des élections.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 septembre.

Il se produit aujourd'hui quelques réalisations. Notre 5 0/0 n'est plus qu'à 116.35.

L'italien est à 90.35 ; mais le Turc est notablement plus faible à 16.65.

L'action de la Banque de France fait 6,400. On traite la Banque de Paris à 1,285. Le Crédit foncier est l'objet d'achats nombreux à 1,685. Les capitaux se portent également sur les obligations communales nouvelles 4 0/0. Le bilan de l'institution au 31 juillet prouve que le placement de ces titres continue dans de très-larges proportions. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est bien tenu. On constate d'excellentes tendances sur la Société française financière à 987.50.

Le Crédit de France se maintient vigoureusement aux environs du cours de 820. A ce prix, le titre coûte net à payer 570 fr. Tout le monde croit à une puissante expansion des cours sous l'influence des affaires traitées par la Société et des bénéfices qu'elle réalise.

On demande des obligations des Messageries fluviales de Cochinchine. Ces titres émis à 280 fr. nets et rapportant 15 fr. d'intérêt par an sont remboursables à 300 fr. en dix ans, c'est-à-dire dans une période exceptionnellement courte. La Compagnie reçoit du gouvernement français une subvention annuelle.

La Banque transatlantique a conquis rapidement sur le marché officiel le cours de 675. Les actions anciennes du Phénix espagnol sont bien tenues aux environs de leurs cours précédents.

La Crédit général français paraît reprendre sa marche ascensionnelle. On cote 852.50 après 830.

La Banque nationale fait preuve d'un degré tout particulier de fermeté. On se maintient aux environs de 700. Sur le marché en Banque, on recherche l'action du Crédit foncier luxembourgeois à 625.

Chronique militaire.

M. le général de brigade L'Holte (Alexis-François), inspecteur général permanent de cavalerie, vient d'être promu au grade de général de division dans la 1^{re} section du cadre de l'état-major de l'armée, en remplacement de M. le général Bataille, admis dans la section de réserve.

M. le général de brigade Cramezel de Kerhué, commandant la 2^e brigade de dragons, membre du comité consultatif de la cavalerie, est également promu au grade de général de division, en remplacement de M. le général Faure, admis dans la section de réserve.

M. le colonel d'Hautefort, commandant le 5^e régiment de hussards, et M. le colonel de Jessé, commandant le 22^e régiment de dragons, sont promus au grade de général de brigade.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Manceuvres de la 36^e brigade.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la rencontre du 77^e et du 135^e de ligne a eu lieu hier dans la plaine de Distré.

Les troupes ont quitté leur cantonnement vers sept heures du matin et les colonnes s'avançaient par les Petits-Cabarets d'une part et par le Pont-Foucharde de l'autre.

Dès Bournan, le colonel Garnier des Garrets, du 77^e, a fait avancer des éclaireurs et des grand-gardes sur le versant sud de la côte, tandis qu'une batterie du 33^e d'artillerie prenait position dans les terres du côté droit faisant face à la plaine.

L'armée ennemie, représentée par le 135^e, venait des Ulmes et s'était portée jusqu'à Prêle en se dissimulant habilement à droite et à gauche de la grande route. Elle n'avait pas besoin d'éclaireurs bien avancés : presque toujours, dans sa marche, elle pouvait apercevoir le gros des troupes qui descendaient la côte. La batterie d'artillerie qui soutenait le 135^e était moins favorablement établie sur un léger tertre, en avant des marais de Prêle.

Tout à coup une forte ligne de tirailleurs, d'une étendue de plus d'un kilomètre, s'est trouvée formée et a engagé le feu avec beaucoup d'ardeur.

L'artillerie de Bournan cherchait à les déloger et à mettre le trouble dans cette ligne, mais sans succès.

Vers une heure, le colonel Carcanade, du 135^e, fit cesser le feu et rétrograder ses tirailleurs, tandis qu'il envoyait dans la direction de Distré un bataillon qui attaquait le flanc gauche du 77^e, lequel s'était avancé sur l'ennemi. La retraite des tirailleurs n'était qu'une ruse de guerre. Ce mouvement tournant devait être le dernier acte de la journée, qui devait décider du sort de la bataille.

Le public s'était porté en foule sur le plateau de Bournan et suivait avec le plus vif intérêt la précision des mouvements exécutés par les deux corps d'armée.

A trois heures, toutes les troupes rentraient en ville. Les soldats ont été cantonnés en groupes aussi nombreux que possible, et dans le même quartier, pour être plus à la disposition de l'autorité militaire. Voilà pourquoi bien des particuliers n'ont eu aucun homme à loger et pourquoi aussi beaucoup d'hommes ont été mal logés, et certains même n'ont pas pu se coucher.

Cet essai de cantonnement a besoin d'être perfectionné. On cite le cantonnement de la rue du Préche, dans l'ancienne école communale de Saint-André. La ville aurait été d'une parcimonie de paille qui a bien fait crier contre l'administration. S'il s'était agi de fusées, de pétards, d'oriflammes, on y eût regardé de moins près, disaient les soldats.

Hier soir, au moment de la retraite, l'intérieur de la ville présentait un aspect inaccoutumé. Une partie de la population semblait s'être donné rendez-vous avec les militaires, dans les principales rues, sur la place de la Bilange et sur les Ponts ; aussi la circulation était-elle devenue presque difficile.

L'effectif des troupes réunies à Saumur s'élevait à 4,300 hommes environ.

Toutes les troupes sont parties ce matin à 8 heures 1/2 de Saumur et se sont dirigées sur le Coudray-Macouard. Le 135^e logera aujourd'hui dans cette commune, le 77^e à Distré.

Des manœuvres de régiments seront exécutées aujourd'hui dans la plaine, entre le Coudray et Distré. C'est la dernière journée. Demain dimanche, repos.

Dès lundi, chacun regagnera, par étapes, son lieu de casernement : Angers, Cholet et Poitiers.

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 25 septembre 1881, à 4 heures du soir.

Programme.

1. Le Contrebandidier, boléro..... FAVRE.
2. Les Cloches de Corneville, fantaisie..... PLANQUETTE.
3. Il Delirio, mazurka..... ESCUDIER.
4. L'Africaine, fantaisie..... MEYERBEER.
5. Don Quichotte, quadrille..... TILLIARD.

Montsoreau. — Un vol avec effraction a été commis au préjudice de M. Guibert, propriétaire. Les voleurs furent aperçus par un voisin et arrêtés sur le champ. L'un des deux voleurs, Rouxel, âgé de 49 ans, est originaire de Nantes. L'autre est une jeune fille d'Angers, la nommée Boulanger, âgée de 48 ans. Tous deux ont été mis à la disposition du parquet de Saumur.

Une fausse alerte. — Il y a une dizaine de jours, les habitants de la petite commune de R... située près de Tours, ont eu une rude alerte.

Vers 9 h. du soir, ils aperçurent des flammes s'élevant à une certaine hauteur, du côté de la commune de P...

Immédiatement on donna l'alarme et les pompiers de R..., munis de leur pompe, se rendirent, au pas gymnastique, sur le lieu du sinistre.

Mais, jugez de leur déception ! Croyant avoir à éteindre l'incendie d'une maison, ils se trouvèrent devant un vieux pommier embrasé et dont les flammes avaient fait cuire les fruits.

L'hilarité devint générale en voyant arriver ces braves pompiers ! Ils prirent la chose du bon côté et, pour se dédommager de leur course inutile, se mirent à manger des pommes cuites à belles dents.

Quelques instants après, les pompiers et les habitants de la commune avaient rejoint leur domicile en riant de cette fausse alarme.

Personne ne s'expliquait comment ce pommier avait pu prendre feu. Ce n'est que

deux ou trois jours après qu'on apprit que plusieurs loustics de la contrée, pour faire une farce, avaient introduit dans le tronc creux de l'arbre, des branches de sapin enduites de résine et y avaient ensuite mis le feu.

On en rit encore à R... et à P..., et les pompiers en riront longtemps.

Reste à savoir si le propriétaire du pommier rit d'aussi bon cœur.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

RENNES.

La gendarmerie de Rennes a procédé mercredi à une singulière arrestation dans les ateliers d'un des grands magasins de confection de cette ville, celle d'un nommé B..., qui, sous les habits du sexe féminin, se dérobaient depuis quelque temps aux obligations du service militaire. Personne, parmi ses nombreuses compagnes de travail, n'avait deviné son véritable sexe.

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus ; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Médecine

I. Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50 ; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN DE BERLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès ; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.

Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Opiat dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez M. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.



« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Reva-

leacière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalésière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue, à 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,744 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-

tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEYCLER, instituteur à Eyndanas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625 : Avignon. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.

12 kil., 70 fr. — Anvers. LA REVALÉSIERE. COLATÉZ, en boîtes, aux mêmes prix. Rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — CUIVS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALÉSIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. Dépôt à Brasson, successeur de TEXIER, J. RUSSON, pharmacien et épiciers, en partant chez les boulangers, pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (748)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84 60		25	Comptoir d'escompte	1050		10	C. gén. Transatlantique	615		10
3 % amortissable	87 25		20	Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	2000		
3 % amortissable nouveau	85 45	10		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1660		20	Société autrichienne	770		75
4 1/2 %	113 30			Obligations foncières 1877	360	1		OBLIGATIONS.			
5 %	116 30		20	Obligations communales 1879	450	1		Est	389		
Obligations du Trésor	514 50			Oblig. foncières 1879 3 %	445	1	50	Midi	384		
Obligations du Trésor nouvelles	515	2		Soc. de Crédit ind. et comm.	773 75	1	25	Nord	396		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	2 2			Crédit mobilier	755		15	Orléans	393 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	1		Est	827 50	2	50	Ouest	389		
1865, 4 %	518	3		Paris-Lyon-Méditerranée	1790	40		Paris-Lyon-Méditerranée	389		
1869, 3 %	403			Midi	1270		10	Paris (Grande-Ceinture)	394		
1871, 3 %	398	2		Nord	2080		20	Paris-Bourbonnais	388 50		
1875, 4 %	519	1		Orléans	1365			Canal de Suez	575		
1876, 4 %	519	3		Ouest	867 50	7	50				
Banque de France	6375		25	Compagnie parisienne du Gaz	1635		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	omnibus-mixte.
7	15	express.
10	37	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e HOUIS, notaire à Saint-Nicolas, près Redon (Ille-et-Vilaine).

A VENDRE

Par adjudication volontaire, En ladite étude, le lundi 3 octobre, à une heure,

La Propriété

DE LA

CHATAIGNERAIE

Située commune d'Avessac, A un kilomètre du bourg, trois kilomètres de la gare.

Elle consiste en : quatre méteries et une borderie, d'une contenance, en terres, prés et marais de première qualité, de 130 hect.

Et de châtaigneraies et taillis de chêne de divers âges, d'une contenance de 80 hect.

Total 210 hect.

Le tout d'un revenu de 10,500 francs.

Mise à prix : 250,000 francs.

On adjugera même sur une seule enchère. — Toutes facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e Houis, et, pour visiter, au sieur HAUTCOEUR, au bourg d'Avessac. (583)

Etude de M^e AUROYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN CLOS DE VIGNE

De 38 ares 50 centiares,

Dans lequel s'élèvent UN PETIT PAVILLON et UNE PETITE MAISON où se trouve un pressoir, situé à Bagneux, près le cimetière.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve TRIFOINE, propriétaire, demeurant à Saumur, Basse-Île, ou à M^e AUROYER, notaire. (589)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Dampierre.

Au Coteau-Bizeau, MAISON, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.

Cinq ares de vigne, sur les Buttes. Cinq ares de vigne, aux Châtaigniers.

Cinq ares de vigne, entre les Deux-Voies.

Cinq ares de vigne, au Clos-Millet. Dépendant de la succession de Michel Joly.

S'adresser audit notaire. (593)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

A ARRENTER OU A VENDRE

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située à Villeberrier,

Propre à tout commerce, occupée autrefois par M. Tessier.

S'adresser à M^{me} veuve CAROUET, rue du Roi-René, à Saumur, ou à M^e GAUTIER, notaire. (596)

A VENDRE

UNE BONNE VIGNE

Située au Vau-Langlais, commune de Bagneux,

Contenant 27 ares 50 centiares. On vendra ladite vigne avec sa récolte.

S'adresser à M. TAYEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC GRAND EMPLACEMENT

Situés au Pont-Fouchard, autrefois occupée par M^{me} veuve Besnard.

S'adresser également à M. TAYEAU.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

MAISON DE CARROSSERIE

Fondée en 1840

En pleine activité — Bonne clientèle : commerçants et riches propriétaires. — Chiffre d'affaires : 40,000 fr. — Conditions avantageuses et facilités de paiements. — Bail à la volonté du preneur.

S'adresser à M. QUINCHARD père, ancien carrossier à La Flèche (Sarthe). (578)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50,

Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin,

Occupée actuellement par M. le commandant de Bourdon.

S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

A VENDRE

UN BILLARD et UN PIANO nouvellement réparé.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

Pour Noël prochain, MAISON A LOUER

Rue d'Alsace, n° 57.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant, rue d'Orléans, 62. (457)

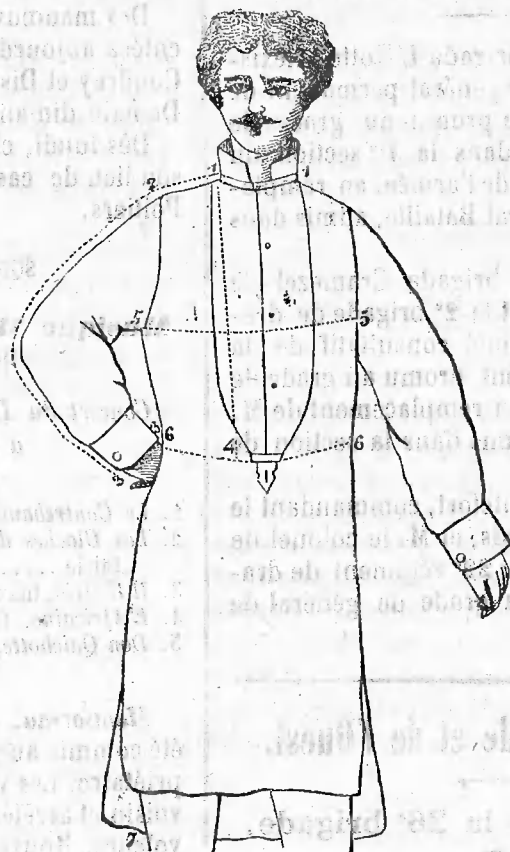
BLANC ET NOUVEAUTÉS

MEXME FRÈRES

6, rue Saint-Jean, Saumur.

On demande un apprenti.

CHEMISERIE SPECIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.
-----	--------	-----	-----	-----	-----	------

Mesures : 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnou, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

FUSILS de chasse et Revolvers de tout système. Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glaces en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGLAND, à Valence (Drôme). (Demandez le Catalogue.) (523)

ON DEMANDE UN REPRESENTANT dans toutes les communes. — S'adresser, franco, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme). (Joindre un timbre.) (522)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEPIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 80, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARNIER-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre.

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,80.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,80.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

DE LA

PHARMACIE CENTRALE

DE SAUMUR

DROGUERIE, HERBORISTERIE

Ancienne Maison A. PIE fils et Raoul FEIGNOUX

E. d'HUY, Pharmacien,

Successeur,

27, rue de la Tonnelie, 27,

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de P. GODET.